



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada

ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



LE SONDAGE CANADIEN SUR LA VICTIMISATION EN MILIEU URBAIN

La victimisation des personnes âgées au Canada

Bulletin

6

LA VICTIMISATION DES PERSONNES ÂGÉES AU CANADA

Statistique Canada rapporte qu'au cours de la décennie s'étendant de 1971 à 1981, le nombre de personnes âgées* par rapport à l'ensemble de la population canadienne a augmenté d'environ 35 %, alors que l'ensemble de la population a augmenté de 13 % et que le nombre d'enfants a diminué de 14 %. En 1971, il y avait 1,7 million de personnes âgées, représentant 8 % de la population. En 1981, le nombre de personnes âgées était passé à 2,4 millions, ou 9,7 % de la population. Les projections démographiques indiquent que d'ici l'an 2000, il y aura environ 4 millions de personnes âgées, représentant 11 % de la population. Lorsque les Canadiens nés lors de l'explosion démographique de l'après-guerre atteindront l'âge de 65 ans — vers 2031 — ce pourcentage, estime-t-on, aura presque doublé, pour atteindre 21 %, soit 6 millions de personnes âgées.

Compte tenu de ces projections, il n'est pas surprenant que les planificateurs, les définisseurs de politiques, les chercheurs, les universitaires et les praticiens du secteur des services

sociaux accordent une plus grande attention aux personnes âgées au Canada. De plus, dans le cadre de cette nouvelle prise de conscience des besoins des personnes âgées, la victimisation de ces dernières est devenue un grand sujet de préoccupation pour les chercheurs et les définisseurs de politiques du système de justice pénale.

Les résultats du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain, dont il est fait état dans le présent bulletin, permettent de décrire la fréquence de la victimisation des personnes âgées, la nature et les conséquences de cette victimisation et les attitudes et les préoccupations des personnes âgées au Canada concernant la criminalité.

Avant de présenter l'analyse, précisons d'abord quelques points. Les estimations statistiques fondées sur les données du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain ne se rapportent qu'aux personnes habitant dans les sept villes où a été effectué le sondage et à celles vivant à l'extérieur d'établissements comme les foyers

pour personnes âgées. Statistique Canada rapporte que 8 % des personnes âgées habitent dans ce genre de résidences collectives et que 30 % vivent dans de petites villes ou dans des régions rurales. Ces populations n'étaient pas comprises dans le sondage. Enfin, le sondage visait uniquement à déterminer l'ampleur de la victimisation *criminelle* des personnes âgées au Canada. La discussion qui suit ne porte donc pas sur l'exploitation financière, psychologique et sociale dont il est souvent question dans les études de gérontologie.

On trouvera aux Annexes 1 et 2 plus de détails sur le sondage, ainsi que des définitions complètes des huit catégories d'infractions.

* L'expression «personnes âgées» est ambiguë: il est évident que l'âge et le processus de vieillissement n'affectent pas tout le monde de la même façon et n'entraînent pas les mêmes conséquences sociales et physiques pour tous. Pour les besoins de la présente analyse, l'expression «les personnes âgées au Canada» désigne les personnes de 65 ans et plus.

Fréquence de la victimisation

Au cours de l'année 1981, on a enregistré dans les sept villes étudiées 702 000 incidents à caractère personnel contre des personnes de 16 ans et plus (agression sexuelle, vol qualifié, voies de fait et vol de biens personnels) et 898 100 incidents contre les biens domestiques (introduction par effrac-

tion, vol d'un véhicule motorisé, vol de biens domestiques et vandalisme). Les données révèlent une brusque diminution en fonction de l'âge de la victime dans les taux des incidents à caractère personnel et violent: les personnes âgées ont été victimes de moins de 2 % de toutes les victimisations personnelles, alors que le plus jeune groupe d'âge (de 16 à 24 ans) a été victime de près de la moitié de ces incidents.

Malgré les idées qui ont cours habituellement sur la fréquence de la victimisation des personnes âgées, les résultats du sondage concordent avec ceux des sondages anglais et américains sur la victimisation pour démontrer que les personnes âgées ont été assez rarement victimes d'actes criminels. Les incidents à caractère violent et personnel contre des personnes âgées représentaient environ un

Tableau 1

Taux des incidents selon l'âge

Sept villes

Type d'incident	Taux par 1,000 habitants				
	16-24	25-39	40-64	65 ans ou plus	Tous les groupes d'âge
Agression sexuelle	9	3	1*	**	3.5
Vol qualifié	21	9	5	4	10
Voies de fait	123	62	20	8	57
Tous les incidents avec violence	154	74	25	12	70
Vois de biens personnels	134	73	38	13	70
Tous les incidents à caractère personnel	288	147	63	25	141

* Comme les nombres réels étaient peu élevés (11 à 20), l'interprétation de ce taux doit être faite avec prudence.

** Les nombres réels étaient trop peu élevés pour nous permettre d'établir, pour l'ensemble de la population, des estimations statistiquement fiables.

sixième de l'ensemble de ceux qui ont été commis contre les résidents adultes des sept villes étudiées. Les personnes de 16 à 24 ans, qui constituent le groupe présentant le risque le plus élevé, étaient douze fois plus susceptibles que les personnes âgées d'être victimes d'un incident à caractère personnel (tableau 1).

Comme pour les autres groupes d'âge, les hommes âgés couraient environ trois fois plus de risques d'être victimes de vols qualifiés et de voies de fait que les femmes âgées. Par ailleurs, les femmes âgées étaient bien plus susceptibles que les hommes âgés d'être victimes de vol de biens personnels: on a en effet relevé 18 vols par 1 000 femmes âgées, comparativement à 7 vols par 1 000 hommes âgés.

Bien que le présent bulletin porte surtout sur les infractions à caractère personnel commises contre les personnes âgées, ces dernières sont aussi victimes d'infractions contre des biens domestiques. Les données du sondage nous permettent d'estimer que 43 600 résidents âgés—soit environ 10 % des personnes âgées des sept centres urbains—ont été victimes d'une introduction par effraction, de vol d'un véhicule motorisé, ou de vandalisme. Ces types de victimisation seront examinés en détail dans un prochain Bulletin qui portera sur les crimes commis contre les biens domestiques.

Il va de soi que l'un des principaux facteurs expliquant les faibles taux de victimisation des personnes âgées est qu'elles s'exposent moins aux situations présentant des risques élevés,

comme c'est le cas des activités qui se déroulent en soirée hors du foyer. Comparativement aux personnes plus jeunes, les personnes âgées ne sortent pas très souvent. Seulement 10 % ont déclaré avoir plus de vingt activités en soirée, hors du foyer, chaque mois, comparativement à environ 45 % des personnes ayant entre 25 et 39 ans et 70 % des moins de 25 ans. Le fait que les personnes âgées soient moins exposées aux risques est probablement attribuable en partie au mode de vie associé à leur situation professionnelle et matrimoniale. Un grand nombre de «personnes au foyer» et de personnes retraitées passent une bonne partie de leur temps à la maison et ne sont donc pas exposées au genre de situations où des crimes avec violence se produisent; en outre, leur présence à la maison

peut avoir un effet dissuasif sur les infracteurs éventuels. Environ 90 % des personnes âgées interrogées étaient des personnes retraitées ou des «personnes au foyer» et elles avaient été moins souvent victimes que les autres personnes âgées au Canada. De même, les personnes mariées, les veufs et les veuves ont été moins souvent victimes d'actes criminels que les personnes qui étaient séparées de leur conjoint.

On ne peut entièrement expliquer la faible risque de victimisation des personnes âgées par le fait qu'elles sortent moins souvent. Les données démontrent que même les personnes âgées qui sortaient fréquemment étaient moins susceptibles d'être victimes d'actes criminels que les personnes plus jeunes (voir le tableau 2).

Il est évident que la nature de l'activité en soirée constitue un facteur important dans l'estimation du degré d'exposition au risque. Les données révèlent que les personnes âgées étaient moins susceptibles de fréquenter les endroits où les risques sont élevés, par exemple les bars, mais que lorsqu'elles le faisaient, elles risquaient autant d'être victimes de vol de biens personnels que les personnes plus jeunes et étaient plus susceptibles que les autres d'être victimes de vol qualifié.

Les répercussions de la victimisation

Les taux relativement faibles des infractions contre les personnes âgées ne devraient cependant pas nous amener à minimiser le problème. Les per-

Tableau 2

Taux des infractions avec violence selon l'âge et le nombre mensuel moyen d'activités en soirée, hors du foyer

Sept villes

Âge	Taux par 1,000 habitants			
	Activités en soirée			
	0-9	10-19	20-29	30 et plus
16-24	86	92	122	206
25-39	35	57	71	122
40-64	20	21	28	47
65 ou plus	10	13	22	**

** Les nombres réels étaient trop peu élevés pour nous permettre d'établir, pour l'ensemble de la population, des estimations statistiquement fiables.

Tableau 3

Perte en tant que pourcentage du revenu du ménage pour tous les incidents

Sept villes

Groupe d'âge	Revenu moyen du ménage	Perte brute moyenne en dollars en tant que % du revenu	Récupération moyenne en dollars en tant que % du revenu	Perte moyenne nette en dollars en tant que % du revenu
16-24	25 200	0,8	0,4	0,4
25-39	27 300	1,4	0,7	0,7
40-64	26 000	1,5	0,7	0,7
65 ou plus	12 600	2,5	1,1	1,4

sonnes âgées étaient plus susceptibles que les autres groupes d'âge d'être victimes d'actes graves, c'est-à-dire que le rapport entre les infractions plus graves et les infractions moins graves était plus élevé pour les personnes âgées que pour les personnes plus jeunes. Le rapport entre les vols qualifiés et les vols de biens personnels, par exemple, était de 30 : 100 pour les personnes âgées et seulement de 15 : 100 pour les autres groupes d'âge (l'annexe 2 donne l'ordre de gravité des infractions).

De plus, même si les victimes âgées n'étaient pas plus susceptibles que les victimes plus jeunes de subir des blessures par suite de leur victimisation, les conséquences de leurs blessures étaient en général plus graves. Par exemple, les victimes âgées qui étaient blessées étaient deux fois plus susceptibles que les victimes plus jeunes d'avoir besoin de soins médicaux ou dentaires.

Les répercussions financières de la victimisation étaient également plus

graves pour les personnes âgées que pour tout autre groupe d'âge (tableau 3). La perte moyenne nette en dollars n'était pas plus élevée pour les personnes âgées que pour les autres, mais à cause de leurs revenus annuels relativement faibles, la perte subie, en tant que pourcentage de leur revenu, était plus de deux fois plus élevée que pour les victimes plus jeunes.

La peur du crime

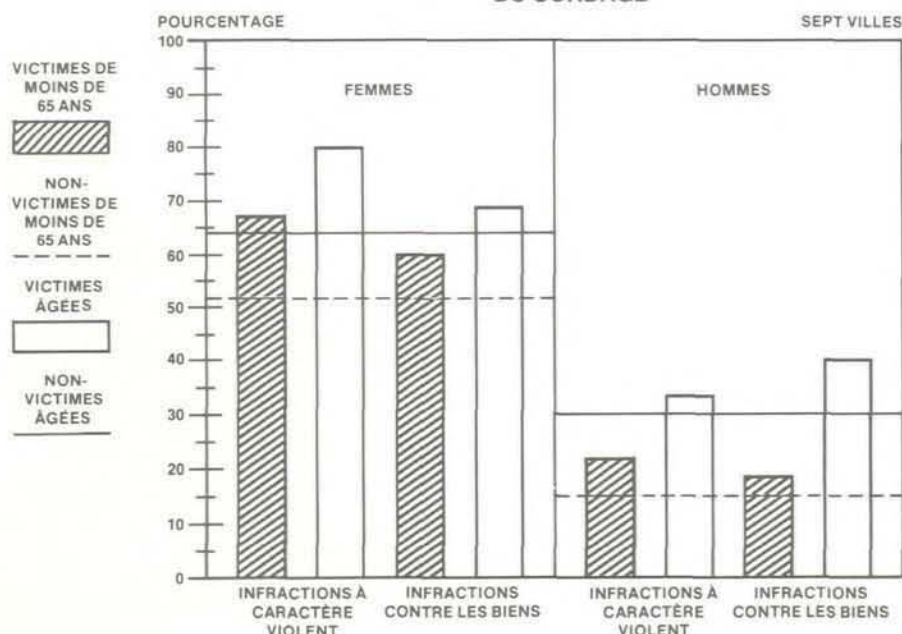
On constate toujours dans les sondages portant sur ce sujet que malgré des taux assez faibles de victimisation, les femmes et les personnes âgées expriment plus souvent leur peur du crime que les hommes et les personnes plus jeunes. Dans le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain, la peur du crime était mesurée par la question suivante: «Vous sentez-vous en sécurité quand vous marchez seul(e) dans votre quartier, ou vous sentiriez-vous en sécurité si vous y marchiez seul(e) une fois la nuit tombée? une très grande sécurité, une sécurité raisonnable, une certaine insécurité ou une très grande insécurité.» Les données du sondage révèlent que les femmes étaient plus susceptibles d'être craintives que les hommes, les personnes âgées davantage que les personnes plus jeunes, les victimes en général et les victimes d'actes à caractère violent en particulier plus que les non-victimes ou que les victimes d'infractions contre les biens. Le groupe le plus susceptible d'être craintif était celui des femmes âgées qui avaient récemment été victimes d'actes criminels, surtout lorsqu'il s'agissait d'infractions à caractère violent (graphique 1).

Les trois principaux facteurs qui, selon les chercheurs, expliqueraient la peur accrue du crime exprimée par les personnes âgées sont leur perception globale de la criminalité comme problème social, leur expérience directe du crime et leur sentiment général de vulnérabilité.

Étant donné leur crainte relativement forte du crime, on pourrait s'attendre à ce que les personnes âgées soient plus susceptibles que les autres de croire que la criminalité est un problème social grave et que le taux de criminalité est élevé et à la hausse. Cependant, les résultats du sondage révèlent que la peur du crime, chez les personnes âgées, ne découle pas simplement de leur perception globale de la criminalité.

GRAPHIQUE 1

PROPORTION DES PERSONNES QUI NE SE SENTENT PAS EN SÉCURITÉ¹ LORSQU'ELLES MARCHENT SEULES LA NUIT DANS LEUR QUARTIER — SELON L'ÂGE, LE SEXE ET LE TYPE D'INFRACTION SUBIE AU COURS DE L'ANNÉE DU SONDAGE



¹ Comprend les catégories «une certaine insécurité» et «une très grande insécurité».

Les répondants âgés n'étaient pas excessivement préoccupés par cette dernière et leur perception du taux de criminalité dans leur quartier n'était pas «déraisonnable» comparativement aux impressions des autres répondants. Ils n'étaient pas plus portés que les personnes plus jeunes à croire que le crime constituait un problème grave ou que le taux de criminalité était élevé et à la hausse dans leur quartier. Comme les résidents plus jeunes, les résidents âgés des centres urbains croyaient que le taux de criminalité dans leur quartier était plus faible que dans le reste de la ville. Toutes les catégories de répondants estimaient que le taux de criminalité dans leur quartier était assez faible et stable et que le taux de criminalité augmentait dans l'ensemble de la ville.

L'expérience directe et récente du crime (une victimisation au cours de l'année sur laquelle portait le sondage), rendait les hommes et les femmes âgés plus susceptibles de craindre pour leur sécurité personnelle. Cependant, cette plus grande peur était semblable pour les victimes de tout âge, ce qui laisse entendre que l'expérience directe du crime, telle que mesurée par l'expérience de victimisations récentes, ne contribue que de façon mineure à la plus grande peur du crime exprimée par les personnes âgées.

Le sondage mesurait aussi l'expérience directe du crime en demandant aux répondants s'ils avaient été victimes d'actes criminels graves avant l'année étudiée. Contrairement à ce qu'on aurait pu prévoir, selon leurs déclarations, les répondants âgés ne semblaient pas avoir été plus souvent victimes d'actes criminels que les personnes des autres groupes d'âge, ce qui laisse entendre que les incidents moins graves étaient oubliés avec le temps. Les répondants faisaient état d'expériences antérieures reliées à des actes criminels «assez graves» pour rester présents à leur mémoire. Les données indiquent que les effets traumatisants de ces crimes pouvaient être plus prononcés et de plus longue durée chez les femmes que chez les hommes (graphique 2). Même si les femmes âgées étaient toujours plus susceptibles que les femmes plus jeunes d'exprimer leur crainte pour leur sécurité personnelle, les données laissent entendre que les effets d'un acte criminel antérieur étaient particulièrement prononcés pour les femmes âgées; en effet, près des trois quarts des femmes âgées qui avaient déclaré avoir été victimes anté-

rieurement d'actes criminels exprimaient aussi la peur de marcher seules le soir.

Dans le cas des personnes âgées qui avaient été victimes d'actes criminels avant l'année sur laquelle portait le sondage, on constate que le type d'incident influe grandement sur leur peur de marcher seules la nuit dans leur quartier. L'élément déterminant semble être le fait qu'elles aient été attaquées ou non. Neuf femmes âgées sur dix et cinq hommes âgés sur dix qui avaient été assaillis et avaient subi des pertes de biens craignaient pour leur sécurité personnelle. Les personnes qui avaient été assaillies, mais qui n'avaient pas subi en même temps de pertes de biens étaient un peu moins portées à être craintives, les pourcentages étant 80 % pour les femmes et 35 % pour les hommes. Les personnes qui n'avaient subi que des dommages ou des pertes de biens étaient celles qui étaient les moins susceptibles d'être effrayées, soit 70 % des femmes et 30 % des hommes. Les personnes âgées n'étaient pas les seules à exprimer davantage de craintes à la suite d'infractions à caractère violent. Ces mêmes tendances sont aussi évidentes

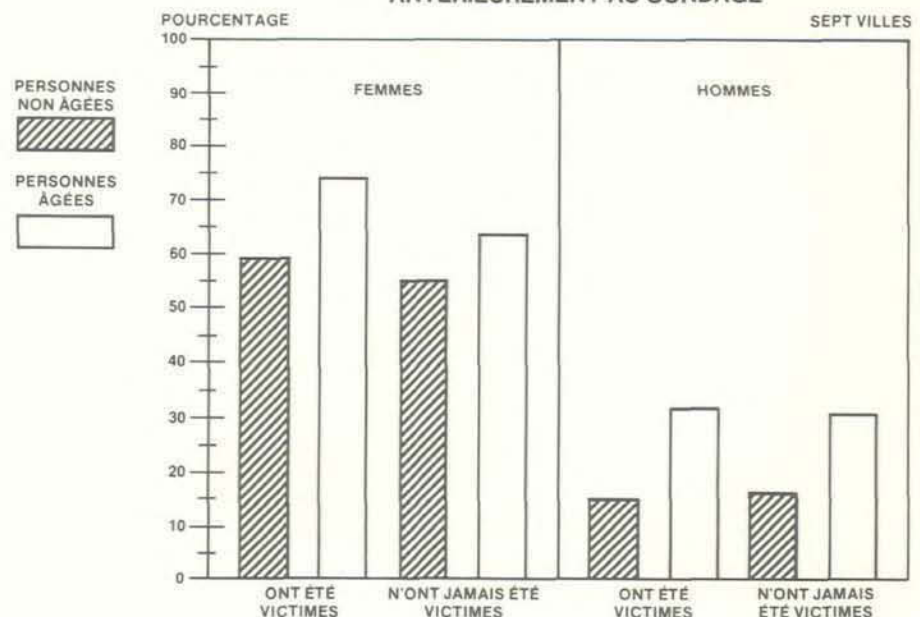
pour les femmes de 40 ans et plus et pour les hommes de 50 ans et plus, mais pas pour les victimes plus jeunes.

La crainte pour la sécurité personnelle ne peut s'expliquer entièrement par une expérience directe du crime. De nombreuses personnes âgées qui ont avoué avoir peur du crime n'avaient pas été victimes d'actes criminels. Les recherches effectuées dans ce domaine laissent entendre que la peur pourrait être liée à la vulnérabilité sociale et physique, tant réelle que perçue, de certains segments de la population. Les personnes âgées en général et surtout les femmes âgées sont peut-être plus craintives parce qu'elles sont, ou se croient, particulièrement vulnérables et pensent que le fait d'être victimes d'un acte criminel aurait pour elles des conséquences très graves.

Par exemple, quel que soit leur âge, les personnes retraitées ou les «personnes au foyer» étaient plus susceptibles que les autres de craindre pour leur sécurité personnelle (tableau 4). C'est peut-être que l'isolement des réseaux sociaux liés aux activités normales de travail augmente le sentiment de vulnérabilité et, par conséquent, la peur du

GRAPHIQUE 2

PROPORTION DES PERSONNES QUI NE SE SENTENT PAS EN SÉCURITÉ¹ LORSQU'ELLES MARCHENT SEULES LA NUIT DANS LEUR QUARTIER — SELON L'ÂGE, LE SEXE ET LE FAIT QU'ELLES ONT ÉTÉ OU NON VICTIMES ANTÉRIEUREMENT AU SONDAJE



¹ Comprend les catégories «une certaine insécurité» et «une très grande insécurité».

Tableau 4

Proportion des personnes qui ne se sentent pas en sécurité¹ lorsqu'elles marchent seules la nuit dans leur quartier, selon l'âge, le sexe et l'occupation

Sept villes

Occupation	Femmes		Hommes	
	Moins de 65 ans	65 ans et plus	Moins de 65 ans	65 ans et plus
Travailleur(se)	54	53	17	22
À la recherche d'un emploi	57	**	23	**
Étudiant(e)	52	**	12	**
Retraite(e)	69	66	28	32
À la maison	59	64	45	**

¹ Comprend les catégories «une certaine insécurité» et «une très grande insécurité».

** Les nombres réels étaient trop peu élevés pour nous permettre d'établir, pour l'ensemble de la population, des estimations statistiquement fiables.

Tableau 5

Proportion des personnes qui ne se sentent pas en sécurité¹ lorsqu'elles marchent seules la nuit dans leur quartier, selon l'âge, le sexe et l'état civil

Sept villes

État civil	Femmes		Hommes	
	Moins de 65 ans	65 ans et plus	Moins de 65 ans	65 ans et plus
Célibataire	54	64	14	34
Marié(e) / vivant en union libre	56	65	18	30
Veuf, veuve	60	65	25	36
Séparé(e)	56	67	20	39
Divorcé(e)	57	58	18	37

¹ Comprend les catégories «une certaine insécurité» et «une très grande insécurité».

Tableau 6

Proportion des personnes qui ne se sentent pas en sécurité¹ lorsqu'elles marchent seules la nuit dans leur quartier, selon l'âge, le sexe et le mode de vie

Sept villes

Mode de vie	Femmes		Hommes	
	Moins de 65 ans	65 ans et plus	Moins de 65 ans	65 ans et plus
Vivant seul(e)	56	67	16	40
Vivant avec d'autres adultes ²	55	64	17	29

¹ Comprend les catégories «une certaine insécurité» et «une très grande insécurité».

² Le sondage ne s'intéressait qu'aux personnes de 16 ans et plus vivant dans le même domicile.

crime. Étant donné qu'environ 75 % des hommes âgés et 90 % des femmes âgées étaient à la retraite, ils étaient donc plus susceptibles que les personnes plus jeunes de craindre pour leur sécurité personnelle. De même, la perte d'un conjoint augmentait généralement le sentiment de crainte. Les veufs et les veuves étaient plus susceptibles d'être craintifs que les personnes encore mariées ou qui ne l'avaient jamais été (tableau 5). De plus, les personnes âgées vivant seules étaient en général plus portées à craindre pour leur sécurité personnelle que celles qui habitaient avec d'autres adultes (tableau 6). Même si les personnes les plus craintives étaient les femmes âgées, en particulier celles qui vivaient seules, il était aussi évident que les hommes âgés vivant seuls étaient bien plus portés à être craintifs que les autres hommes.

Plus les personnes âgées s'adonnaient à des activités en soirée hors du foyer, moins elles étaient portées à craindre pour leur sécurité personnelle. Comme le démontre le tableau 7, c'est chez les femmes que les différences entre les personnes âgées et les plus jeunes sont les plus frappantes. Les femmes âgées qui consacraient 20 soirées ou plus, chaque mois, à des activités hors du foyer étaient en fait *moins* susceptibles que les femmes plus jeunes de craindre pour leur sécurité personnelle. Une recherche plus approfondie est nécessaire pour déterminer si les personnes âgées sortaient davantage parce qu'elles étaient moins craintives ou si elles étaient moins craintives parce qu'elles sortaient davantage. Ces données sont cependant comparables à celles du BCS (British Crime Survey), en ce qu'elles soulignent le rapport qui existe entre la peur du crime et le nombre limité des activités en soirée, hors du foyer. Selon le BCS, bien que les personnes qui ne sortaient pas le soir aient été davantage portées à être craintives, peu d'entre elles ont cité la peur du crime comme raison pour ne pas sortir.

Il semble que les facteurs qui réduisent les risques de victimisation, en rendant les personnes moins susceptibles de se trouver dans des situations dangereuses, soient les mêmes que ceux qui augmentent la peur du crime. Le fait de quitter le marché du travail et de ne sortir que rarement le soir peut en effet réduire les risques de victimisation, mais aussi restreindre les réseaux sociaux sur lesquels on peut s'appuyer. Les données du sondage confirment donc la relation qui existe entre l'isole-

Tableau 7

Proportion des personnes qui ne se sentent pas en sécurité¹ lorsqu'elles marchent seules la nuit dans leur quartier, selon l'âge, le sexe et le nombre mensuel moyen d'activités en soirée, hors du foyer

Sept villes

Activités en soirée	Femmes		Hommes	
	Moins de 65 ans	65 ans et plus	Moins de 65 ans	65 ans et plus
1-9	61	68	23	36
10-19	55	59	17	25
20-29	53	44	16	24
30 ou plus	51	30	14	20

¹ Comprend les catégories «une certaine insécurité» et «une très grande insécurité».

Tableau 8

Proportion des victimes et des non-victimes qui ont attribué à la police une cote favorable, selon l'âge

Sept villes

Aspects du rendement de la police	16-24		25-39		40-64		65 ans ou plus	
	Non-Victime	Victime	Non-Victime	Victime	Non-Victime	Victime	Non-Victime	Victime
Application de la loi	47	54	50	58	61	66	65	70
Promptitude à répondre aux appels	40	42	48	47	58	56	66	58
Accessibilité	51	54	61	61	72	69	75	67
Information sur la prévention du crime	36	37	38	42	43	46	45	46

Tableau 9

Proportion des victimes âgées satisfaites de la façon dont la police s'est occupée de leur cas¹

Sept villes

Type d'infraction	Aspects du rendement de la police			
	Promptitude	Politesse	Information des victimes	Rendement général
Infractions avec violence	74	78	67*	63*
Vol de biens personnels	77	76	66	73
Infractions contre les biens domestiques	83	85	66	71

¹ Les catégories de réponses possibles étaient «bonne», «moyenne» et «pauvre».

* Comme les nombres réels étaient peu élevés (11 à 20), l'interprétation de ces données doit être faite avec prudence.

ment social, ou le «désengagement», et la peur du crime. Il semble que les personnes âgées diminuent leurs activités par crainte du crime; elles participent nettement moins aux activités en soirée que les représentants des autres groupes d'âge. Ce retrait ou cet isole-

ment, qu'il découle de la crainte du crime ou d'autres facteurs liés au vieillissement, risque à son tour de faire augmenter le sentiment de vulnérabilité et de peur que connaissent les personnes âgées.

Conscients du lien complexe et important qui existe entre la peur du crime et la vie sociale et économique des collectivités, des groupes du Royaume-Uni et des États-Unis ont mis sur pied des programmes expérimentaux visant à réduire la peur du crime dans la population. Les résultats de ces programmes contribueront à nous faire mieux comprendre le phénomène de la peur et pourraient faciliter l'élaboration de politiques et de programmes au Canada.

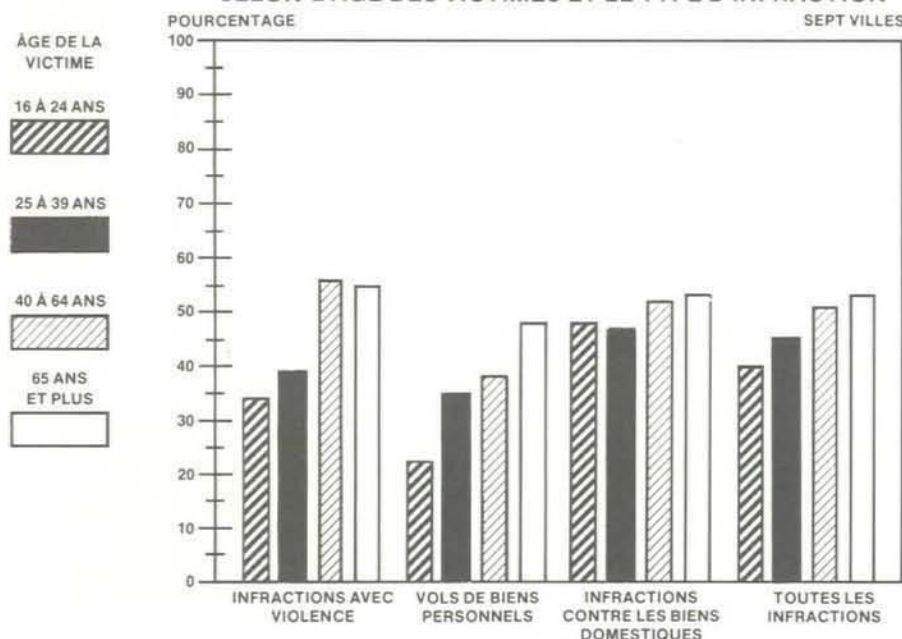
Attitudes à l'égard de la police

Les Canadiens des sept villes ont estimé que leur police locale faisait du bon travail. Comme le démontre le tableau 8, cette appréciation favorable augmentait en fonction de l'âge, tant chez les répondants qui avaient été victimes au cours de l'année sur laquelle portait le sondage que chez les autres. Les personnes âgées ont attribué des cotes élevées à la police en ce qui concerne l'accessibilité, la promptitude à répondre aux appels et l'application de la loi en général. Cependant, tout comme les répondants des autres groupes d'âge, elles n'étaient pas très satisfaites du travail accompli par la police en matière d'information sur la prévention du crime.

Le sondage a également permis de recueillir les impressions des victimes sur la façon dont la police s'est occupée de leur cas. Les personnes âgées victimes d'infractions avec violence contre la personne (agression sexuelle, vol qualifié et voies de fait) ont eu une impression favorable du travail accompli par la police dans leur cas particulier. Les trois quarts environ ont déclaré que les policiers avaient répondu rapidement à leur appel et qu'ils s'étaient montrés polis, alors que les deux tiers ont dit avoir été bien informés des progrès accomplis pendant l'enquête (tableau 9). Les personnes âgées victimes de vols de biens personnels ou d'infractions contre les biens domestiques ont attribué des cotes encore plus favorables à ces aspects du rendement de la police. Cependant, un tiers des personnes âgées victimes d'agressions et environ un quart des victimes d'infractions contre les biens ont déclaré ne pas avoir été tenues au courant des progrès accomplis dans leur dossier. Ces témoignages indiquent donc une faiblesse qu'il serait relativement facile de corriger dans la façon dont notre système de justice

GRAPHIQUE 3

PROPORTION DES INCIDENTS SIGNALÉS À LA POLICE, SELON L'ÂGE DES VICTIMES ET LE TYPE D'INFRACTION



pénale traite les personnes âgées victimes d'infractions criminelles. D'autre part, puisque les personnes âgées vivant en milieu urbain ont une très bonne opinion de la police, celle-ci pourrait sans doute jouer un rôle-clé dans l'amélioration des services fournis par le système de justice pénale aux personnes âgées.

Crimes signalés et non signalés

L'attitude favorable des personnes âgées à l'égard de la police se manifeste aussi dans leur tendance à signaler davantage les crimes. Pour tous les types de crimes, le nombre d'incidents signalés augmentait suivant l'âge des victimes: 40 % des incidents étaient signalés par les victimes de moins de 25 ans, contre 53 % si les victimes avaient 65 ans et plus (graphique 3). Les motifs invoqués par les victimes âgées pour ne pas avoir signalé les incidents à la police sont très analogues à ceux qu'ont donnés les victimes plus jeunes: elles ne voyaient pas l'avantage de le faire, surtout parce que les faits ne leur semblaient pas assez importants (67 %) ou encore parce qu'elles croyaient que la police ne pourrait rien faire (60 %).

Les victimes âgées étaient un peu moins portées que les plus jeunes à considérer les dangers ou ce qu'il en

coûte de signaler une victimisation comme des facteurs importants dans leur décision d'alerter ou non la police (tableau 10). Elles étaient moins susceptibles que les victimes plus jeunes de signaler qu'elles craignaient des représailles de la part du malfaiteur, qu'elles ne voulaient pas causer d'ennuis au malfaiteur, qu'elles trouvaient le moment inopportun pour

signaler l'incident, qu'elles considéraient qu'il s'agissait d'une question personnelle ou encore qu'elles craignaient l'attitude de la police ou des tribunaux.

Prévention de la victimisation

Les données fournies par le sondage sur la victimisation peuvent aider à déterminer les moyens par lesquels les gens tentent de se protéger et de protéger leurs biens. Il est important d'établir une distinction entre la prévention de la victimisation et la prévention du crime. Le terme «prévention de la victimisation» désigne la façon dont une personne modifie ses activités, par exemple, pour réduire la mesure dans laquelle elle pourrait être considérée comme une «cible» favorable ou encore pour éviter de se placer dans des situations présentant des risques. Quant aux techniques de prévention du crime, elles ont pour but de réduire la criminalité et par conséquent les risques de victimisation pour tous les membres de la collectivité. Quoique chacune de ces approches ait sa valeur, toutes deux, poussées à l'extrême, peuvent avoir de graves conséquences. Ainsi, pour éviter d'être victimes d'actes criminels, beaucoup de personnes âgées peuvent venir à se retirer de la vie publique.

Les données recueillies viennent s'ajouter à une documentation abon-

Tableau 10

Motifs invoqués pour ne pas avoir signalé les incidents à la police, selon l'âge des victimes

Motifs	Sept villes			
	16-24	25-39	40-64	65 ans ou plus
Aucun avantage perçu				
Pas assez d'importance	66	67	67	67
La police ne pouvait rien faire	61	64	61	60
Rien de volé / Objets récupérés	21	20	18	21
Les inconvénients l'emportent sur les avantages				
Moment inopportun	27	24	20	18
Crainte de représailles	5	3	3	2
Crainte concernant l'attitude de la police ou des tribunaux	9	8	6	5
Raisons personnelles				
Protéger l'incriminé	7	5	4	4
Question personnelle	15	10	6	7
Cas signalé à une autre autorité	10	9	8	8

Les pourcentages ne donnent pas 100 %, car les répondants pouvaient fournir plus d'un motif pour ne pas avoir signalé l'incident.

dante sur le «désengagement» des personnes âgées par rapport aux institutions comme le secteur du travail, la famille ou la vie sociale et les conséquences de ce désengagement sur leurs attitudes, leurs définitions et leur façon de se voir. Ce désengagement semble accroître la peur du crime qui, en retour, risque d'entraîner un isolement encore plus grand des réseaux sociaux qui pourraient contribuer à réduire les craintes des personnes âgées et à les aider en cas de victimisation.

Malgré leur plus grande peur du crime, les mesures personnelles que prennent les Canadiens de 65 ans et plus pour prévenir la victimisation diffèrent peu de celles que choisissent les plus jeunes. Même si les personnes de 65 ans et plus avaient modifié leurs habitudes dans le but de se protéger et de protéger leurs biens plus souvent que les jeunes, elles étaient plus susceptibles que ces derniers de n'avoir rien fait d'autre que de changer leurs serrures. Environ 20% de tous les répondants avaient fait de même, qu'ils aient ou non exprimé la crainte du crime.

En général, les Canadiens de 65 ans et plus étaient moins renseignés que les autres sur les programmes de prévention communautaire du crime (tableau 11) et étaient moins portés à y participer lorsqu'ils en avaient entendu parler. Parmi tous les groupes d'âge, les victimes étaient mieux renseignées sur les programmes de prévention du crime et y participaient en plus grand nombre que les non-victimes. Les personnes âgées les plus susceptibles d'avoir entendu parler de ces programmes et d'y avoir participé étaient celles qui avaient été victimes d'introduction par effraction ou de vol de biens domestiques.

Donc, malgré la crainte ressentie, une très faible proportion des personnes âgées était au courant des programmes communautaires de prévention du crime et y participait. En fait, celles qui étaient les plus craintives étaient les moins portées à prendre part à ces programmes. La peur ne semble pas motiver les personnes âgées à rechercher les programmes de prévention du crime et à y participer activement. Comme nous l'avons déjà mentionné, certaines personnes âgées étaient quelque peu insatisfaites du travail de la police en matière d'information sur la prévention du crime. Ces conclusions soulignent donc la nécessité de mettre au point des tactiques particulières pour informer les personnes âgées de l'existence des programmes de prévention du crime et pour obtenir leur participation.

Conclusions

Les personnes âgées, comparativement aux autres groupes d'âge en milieu urbain, au Canada, sont rarement victimes des types d'incidents qui faisaient l'objet du sondage. Il semble, toutefois, que les répercussions de la victimisation sont plus graves pour elles qu'elles ne le sont pour les personnes plus jeunes. Par exemple, chez les personnes âgées, les pertes financières ou les blessures découlant d'une victimisation sont plus durement ressenties que dans les autres groupes d'âge. De plus, certaines indications permettent déjà d'estimer comme particulièrement lourdes les conséquences émotives subies par les personnes âgées victimes d'infractions criminelles.

Les données recueillies concordent avec celles que l'on a obtenues dans d'autres pays pour démontrer que les personnes âgées, quoique rarement

victimes d'infractions, craignent davantage le crime que tous les autres membres de la société. Le fait que cette peur du crime ne soit pas liée en apparence au risque réel de victimisation a fait l'objet de plusieurs études qui ont aussi tenté de démontrer les conséquences de cette peur, tant sur les personnes âgées que sur la société en général. Bien que toujours peu concluants, les résultats de ces études laissent entendre que pour bien des personnes âgées, la peur du crime entraîne une diminution des activités sociales et un retrait de la société. Cet isolement intensifie sans aucun doute le problème en limitant les rapports sociaux qui pourraient réduire cette peur du crime et aider les personnes âgées, le cas échéant, à faire face aux conséquences d'actes criminels. Conscientes de ce problème, certaines grandes villes américaines ont mis sur pied des programmes destinés à réduire la peur du crime chez les citoyens et à stimuler la participation aux programmes de prévention communautaire du crime.

Les personnes de 65 ans et plus étaient moins susceptibles que les jeunes d'être renseignées sur les programmes de prévention communautaire du crime et d'y avoir participé. Étant donné la très haute opinion des personnes âgées à l'égard de la police, il semble évident que cette dernière pourrait jouer un rôle-clé dans la sensibilisation de ces personnes aux programmes de prévention du crime et les encourager à y participer de façon active.

Le sondage a aussi fait ressortir des éléments sur lesquels on ne dispose pas d'informations suffisantes. Nous ne connaissons pas, par exemple, l'étendue de la peur ou de degré de vulnérabilité ressentis face à certains incidents qui n'ont pas été abordés dans le sondage, mais auxquels les personnes âgées sont, semble-t-il, souvent exposées. Il s'agit par exemple de la fraude et des infractions commises dans les établissements pour personnes âgées. Nous ne connaissons pas non plus l'effet que produisent les médias par leur façon de faire connaître les actes criminels et de présenter les personnes âgées qui en sont victimes. D'une manière générale, il faudrait, pour acquérir une connaissance plus complète de ce domaine, procéder à une recherche multidisciplinaire qui tiendrait compte des préoccupations des intervenants du système de justice pénale et des organismes soucieux d'assurer le bien-être physique et émotif des personnes âgées au Canada.

Tableau 11

Proportion des personnes au courant des programmes de prévention communautaire du crime et qui y participent

Sept villes

		Surveillance de quartier- au courant	Opération au courant	Identification participent	Parents-Secours au courant
65 ans et plus	Victimes	35	49	19	65
	Non-victimes	44	34	12	57
moins de 65 ans	Victimes	47	69	18	79
	Non-victimes	41	30	14	63

À propos du sondage sur la victimisation

Au début de 1982, le ministère du Solliciteur général, avec l'aide de Statistique Canada, a effectué un sondage sur la victimisation dans sept grands centres urbains: la région métropolitaine de Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Halifax-Dartmouth et St. John's. On a demandé à 61 000 résidents de ces villes, âgés de 16 ans et plus qui formaient un échantillon aléatoire, comment ils percevaient la criminalité et le système de justice pénale, s'ils avaient été touchés personnellement par certains crimes et quelles répercussions les actes criminels avaient eues sur eux.

En raison de la faible fréquence, au cours d'une année donnée, de certains types d'actes criminels, on a besoin de très grands échantillons afin de pouvoir «saisir» un nombre suffisant de cas qui soient statistiquement représentatifs de tous les cas réels dans la collectivité à l'étude. La taille des échantillons allait de 6 910 personnes dans une ville à 9 563 dans une autre, et plus de 61 000 entrevues par téléphone ont été menées par les représentants de Statistique Canada. On a eu recours à des entrevues téléphoniques parce que les coûts d'un sondage aussi étendu auraient été prohibitifs si l'on avait appliqué les méthodes d'entrevue directe. Des prétests effectués avec soin à Edmonton, Hamilton et dans la région métropolitaine de Vancouver ont montré qu'il était possible d'obtenir des données fiables au moyen des entrevues téléphoniques.

Afin de maximiser la fiabilité des souvenirs évoqués, on a demandé aux répondants de ne faire état que des incidents qui s'étaient produits entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1981. D'après les résultats de ces entrevues, des estimations statistiques ont été établies pour l'ensemble des résidents âgés d'au moins 16 ans dans les sept villes. Ce sont ces estimations statistiques qui sont citées tout au long du présent bulletin.

Les sondages sur la victimisation fournissent des renseignements concernant non pas toutes les catégories de crimes, mais la plupart de celles qui préoccupent le plus le grand public. Certains crimes, comme le meurtre ou l'enlèvement, ne peuvent être exposés au moyen de techniques de sondage et se trouvent donc exclus. On a aussi exclu de ce sondage les crimes «sans victime» et les infractions contre les établissements commerciaux.

Les huit catégories de crimes visées par le présent sondage sont: l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés, le vol de biens domestiques, le vol de biens personnels et le vandalisme.

Annexe 2

Définitions et limitations

Les huit catégories de crimes visées par le présent sondage sont: l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés, le vol de biens domestiques, le vol de biens personnels et le vandalisme. Ces infractions sont classées par ordre de gravité.

1. L'agression sexuelle comprend le viol, la tentative de viol, l'attentat à la pudeur et la tentative d'attentat à la pudeur, et est considérée comme l'infraction la plus grave.
2. Le vol qualifié survient lorsque l'infacteur prend quelque chose, muni d'une arme, ou lorsqu'il y a, en même temps, menace ou agression. On tient pour acquis que la présence d'une arme implique une menace. Cette catégorie d'infraction comprend également les tentatives de vol qualifié.
3. Les voies de fait impliquent la présence d'une arme ou encore une agression ou une menace. Ces incidents peuvent aller des menaces verbales formulées face à face aux agressions causant des blessures graves.
4. Une introduction par effraction se produit lorsque quelqu'un entre dans un logement sans en avoir le droit. «Sans en avoir le droit» établit une distinction, par exemple, entre quelqu'un qui travaille dans un logement avec la permission du propriétaire et y vole quelque chose, et quelqu'un qui pénètre illégalement dans le logement afin d'y prendre des biens. Dans ce dernier cas, il s'agirait d'introduction par effraction, tout comme une tentative d'introduction dans un logement s'il y a des signes de recours à la force ou si l'on sait comment la personne a tenté d'y pénétrer.

5. Le vol de véhicules motorisés comprend le vol ou la tentative de vol d'une voiture, d'un camion, d'une fourgonnette, d'une motocyclette ou d'un autre véhicule motorisé.
6. Le vol ou la tentative de vol de biens domestiques.
7. Le vol ou la tentative de vol d'argent ou d'autres biens personnels (qui ne sont pas des biens domestiques).
8. Il y a vandalisme lorsque des biens sont endommagés sans être volés.

Les incidents où il y a perpétration de plusieurs actes criminels différents ne figurent aux tableaux qu'une seule fois, suivant l'infraction la plus grave. Ainsi, s'il y a eu simultanément agression sexuelle, vol d'argent et vandalisme, l'incident sera classé dans ces tableaux comme une agression sexuelle. Un incident serait classé comme un acte de vandalisme (soit l'infraction la moins grave selon l'ordre de priorité) seulement si aucun crime estimé plus grave n'a été commis en même temps.

Le Bulletin **Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain** est publié par le Groupe de la recherche et de la statistique et le Groupe des communications, Direction des programmes, Secrétariat du Ministère, avec l'autorisation de l'hon. Perrin Beatty, C.P., député, Solliciteur général du Canada. On peut l'obtenir gratuitement du Groupe des communications, Direction des programmes, Solliciteur général Canada, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P8.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

N° de cat. JS42-18/6-1985

ISBN 0-662-52812-3

